



Communiqué

TRANSPORT AERIEN

VACCINATION DES PERSONNELS PRIORITAIRES :

Le compte n'y est pas !

La Ministre du travail, Mme Elisabeth BORNE, a reçu les partenaires sociaux le mardi 20 avril au ministère du travail. L'objectif de cette concertation était l'établissement d'une liste de professionnels particulièrement menacés face au virus et exposés à un risque de contamination accrue du fait de leurs métiers. Plus qu'une priorité, il s'agissait d'habiller une gestion de la pénurie de vaccins.

Près de 400 000 salariés ont été identifiés suite à cette réunion. De fait, à partir du samedi 24 avril, seront éligibles à une vaccination prioritaire contre la Covid19 : les conducteurs de véhicules, les chauffeurs de Taxi, les chauffeurs VTC, les contrôleurs des transports publics, les agents d'entretien, les agents de gardiennage et de sécurité, les employés de commerces d'alimentation, les professionnels des pompes funèbres, et les ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire. Ces salariés devront avoir plus de 55 ans pour pouvoir se faire vacciner en priorité avec le vaccin AstraZeneca.

Manifestement, les salariés des transports et notamment ceux du transport aérien sont les grands oubliés du gouvernement ! Comment peut-on négliger les dizaines de milliers de salariés, personnels au sol et personnels navigants, qui ont été en première ligne au sein des aéroports et des aéronefs, face au coronavirus aux prémices de la pandémie ?

De surcroît, la mise en place d'un pass sanitaire pour les passagers européens d'ici le mois de juin, une possible levée des restrictions aux frontières dans les semaines à venir et la saison estivale approchante, amèneront de nombreux salariés du transport aérien, actuellement en chômage partiel, à se retrouver à nouveau en première ligne. Les salariés du secteur risquent donc inéluctablement de se retrouver face à un risque de contamination.

Ainsi, la FEETS-FO exige du gouvernement qu'il élargisse cette liste des salariés prioritaires à la vaccination en l'ouvrant notamment aux salariés du transport aérien sans condition d'âge, et permette la liberté de choix sur le type de vaccin administré ! Les salariés ne doivent pas payer les couacs répétés de l'administration Macron dans la gestion de cette crise sanitaire !

Paris, le 21 avril 2021

Pour tout contact: Zainil NIZARALY, Secrétaire général : 01.44.83.86.20

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06.30.63.99.81